

DÉPARTEMENT de l'EURE
CANTON de ST ANDRÉ de l'EURE
COMMUNE de MESNIL sur l'ESTRÉE

ARRÊTÉ DU MAIRE N° A-20260302

ARRETE DE CIRCULATION AUTORISANT LE DEFILE DU CARNAVAL EQUESTRE

Le Maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants ;

Vu la demande formulée par l'Association Les Ptit Cavaliers d'Alice en date du 13 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation du défilé du carnaval organisé par Les Ptit Cavaliers d'Alice et en collaboration avec le centre équestre Les Poneys d'Alice, le dimanche 29 mars 2026 de 14 heures à 17 heures et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation à l'occasion de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le défilé aura lieu le dimanche 29 mars 2026 de 14 heures à 16 heures.

Article 2 : Pour le bon déroulement du défilé, les rues suivantes seront interdites à la circulation au fur et à mesure de l'avancement du défilé selon le parcours suivant, à l'aller et au retour :

- Chemin des Briquettes, Route de Toisley, Grande Rue, Route d'Illiers, Chemin des Rouillières, Route de Saint André, Place du Château, Rue du Moulin, Rue du Gros Chêne et Route de Dreux.

La sécurité sera mise en place par l'organisateur aux moyens de véhicules en ouverture et en fermeture du défilé.

Article 3 : Monsieur le maire de la Commune de Mesnil sur l'Estrée, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Nonancourt seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal administratif de Rouen, sis 53, Avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000).

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nonancourt,
- Service Départementale d'Incendie et de Secours de l'Eure,
- Le demandeur.

Fait à Mesnil sur l'Estrée, le 13 mars 2026

Pour le maire empêché et par délégation,

Patrice VERGER, 2^{ème} adjoint.

